



Compte-rendu synthétique

Installation du Conseil Municipal du samedi 23 mai 2020

Le samedi 23 mai 2020 à 10 h, les membres du Conseil Municipal de La Madeleine se sont réunis à l'Hôtel de Ville. La convocation a été envoyée, affichée aux portes de la Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le mardi 19 mai 2020 conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M. DZIALAK Rémi

Présents : M. LEPRÊTRE Sébastien, MME DUPEND Cécile, M. LONGUENESSE Justin, MME MASSIET Violette, M. DE LA FOUCHARDIERE Grégoire, Mme LE ROY Céline, M. FLAJOLET Bruno, M. SINGER Martial, Mme FAUCONNIER Isabelle, M. BRONSART François, MME COLIN Virginie, M. ROBIN Olivier, Mme BOUX Doriane, M. SAMSON Olivier, Mme DELANNOY Michèle, M. PIETRINI Bruno, Mme MASQUELIN Marie, M. ZIZA Eryck, MME BRICHET Céline, M. DZIALAK Rémi, MME SENSE Isabelle, M. POUTRAIN Arnaud, MME BIZOT Evelyne, M. LECLERCQ Michel, MME ROGE Florence, M. AGRAPART Sérénus, MME TASSIS Heidi, M. LAURENT Quentin, MME ROUSSEL Hélène, M. RINALDI Roberto, MME LIEVIN Mathilde, M. MOSBAH Pascal, MME FEROLDI Anne-Sophie, M. ANDREASSIAN Michel : conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice

Excusés-représentés-absents: MME POUILLIE Stéphanie, donnant pouvoir à M. LEPRÊTRE Sébastien

Ouverture de la séance à 10 h.

Rapporteur: M. ANDREASSIAN Michel

DELIBERATION 01/01 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

ÉLECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122- 17,

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il est demandé à l'assemblée de procéder à l'élection du Maire.

Après un vote effectué au scrutin secret par chacun des conseillers, les résultats sont les suivants :

Liste "La Madeleine que nous aimons": 29 voix

Liste "Agir pour l'avenir" : 6 voix

Monsieur Sébastien LEPRÊTRE est proclamé Maire.

Rapporteur: M. LEPRÊTRE Sébastien

DELIBERATION 01/02 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-2,

Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes,

Celui-ci ne peut excéder 30% de l'effectif global du Conseil Municipal.

Le nombre des Adjointes est fixé à 9.

ADOpte PAR 29 VOIX POUR - 6 VOIX ABSTENTION (MME ROUSSEL, M. RINALDI, MME LIEVIN, M. MOSBAH, MME FEROLDI, M. ANDREASSIAN, MEMBRES DU GROUPE « AGIR POUR L'AVENIR »)

Rapporteur: M. LEPRÊTRE Sébastien

DELIBERATION 01/03 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il convient donc de procéder à l'élection des Adjointes au Scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

L'ordre de présentation des candidats sur la liste victorieuse détermine l'ordre d'inscription des Adjointes.

Après un vote effectué au scrutin secret par chacun des conseillers, les résultats sont les suivants :

Liste conduite par M. LONGUENESSE Justin : 29 voix

Nombre de suffrages blancs : 6 voix

Sont proclamés Adjointes :

1er Adjoint : Justin LONGUENESSE

6ème Adjoint : Stéphanie POUILLIE

2ème Adjoint : Violette MASSIET

7ème Adjoint : Olivier ROBIN

3ème Adjoint : Bruno FLAJOLET

8ème Adjoint : Céline BRICHET

4ème Adjoint : Céline LE ROY

9ème Adjoint : Arnaud POUTRAIN

5ème Adjoint : Erick ZIZA

Clôture de la séance à 11 h 20.

Pour affichage et publication sur le site de la Ville, le 25 mai 2020.